



réquisitions du procureur non mentionnées dans l'arrêt attaqué

Par **palla**, le **07/09/2020** à **19:08**

Bonjour

L'arrêt attaqué énonce:-qu'après avoir entendu le président...

-qu'après avoir entendu les demandes du procureur général...

mais ne mentionne pas les réquisitions de ce même procureur général (Relaxe ,ou condamnation.. ou autre...)

Cet arrêt attaqué est-il susceptible d'être cassé ?

SVP les références

Mes remerciements